

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CAISSE
DES JARDINS DE MONT-JOLI – EST DE LA MITIS TENUE EN PRÉSENTIEL
LE 5 AVRIL 2025

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée débute avec une vidéo d'ouverture à 9h40.

1.1 Mot de bienvenue

M. Gilles H. Tremblay, président du conseil d'administration, se présente et souhaite la bienvenue à tous. Celui-ci agit comme président de l'assemblée.

Il présente les gens qui l'accompagnent à l'animation ou qui lui sont en soutien pour cette assemblée :

- M. Vallier April, vice-président du conseil d'administration et président du comité d'audit et déontologie,
- M. Samuel Perreault, secrétaire du conseil d'administration assisté dans ses fonctions par Mme Laura-Élyse Dubé, adjointe à la direction générale;
- M. Vincent Gagnon, directeur général de la Caisse;
- M. Francis Thibeault, président du comité coopération;
- M. Gilles Laflamme, membre du comité de mise en candidature;
- M. Steeve Landry, animateur;
- Mme Marie-Cécile Allain, conseillère en communication et vie associative à la Caisse, en qualité de responsable de l'assemblée générale.

Ces personnes assisteront le président afin que la présente assemblée se déroule bien et dans le respect de nos encadrements. Elles verront notamment à lui faire part des questions, commentaires et propositions.

Présentation des invités spéciaux :

- ✓ M. Hugues Fortin
- ✓ M. Jean-Yves Lebrun
- ✓ M. Simon Brochu
- ✓ M. Roger Boudreault
- ✓ M. Marc Després

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CAISSE DESJARDINS DE MONT-JOLI – EST DE LA MITIS TENUE EN PRÉSENTIEL LE 5 AVRIL 2025

✓ M. Michel Briard

Cette assemblée générale a dûment été convoquée par avis publié le 10 mars 2025.

Le conseil d'administration a choisi d'offrir une formule d'assemblée en présentiel, ce qui implique que les membres peuvent voter en direct sur certains sujets alors que d'autres sujets feront l'objet d'une période de votation en différé, qui aura lieu au cours des quatre prochains jours.

C'est lors de cette période qu'il sera possible pour les membres de se prononcer sur la répartition des excédents annuels et les ristournes.

1.2 Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

Il est présenté aux membres un message enregistré par le Président et Chef de la direction du Mouvement Desjardins, M. Guy Cormier.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Quelques informations utiles sont données pour faciliter :

- Le déroulement de l'assemblée;
- Les votes en direct et;
- Les interactions entre nous.

L'animateur M. Steeve Landry prend la parole pour expliquer le but de l'assemblée et les règles à respecter.

Il invite les gens qui ont le désir de s'exprimer à s'avancer à l'avant du micro et à attendre que le président leur accorde la parole. Ceux-ci devront alors s'identifier en nommant leur nom et prénom. Il explique qu'ils auront un maximum de 3 minutes pour leurs questions ou commentaires. Ils seront ainsi invités à se rasseoir afin de céder la parole à une autre personne. M. Landry ajoute quelques autres règles de base et quelles conditions sont à respecter pour proposer ou appuyer une proposition et voter durant l'Assemblée.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CAISSE DESJARDINS DE MONT-JOLI – EST DE LA MITIS TENUE EN PRÉSENTIEL LE 5 AVRIL 2025

Le président reprend la parole afin de nommer les 2 personnes scrutatrices pour cette assemblée. Ces personnes sont responsables d'assurer le respect du processus de votation, notamment en procédant au décompte des votes afin que le président puisse communiquer les différents résultats. Elles s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver les résultats secrets, tant qu'ils ne seront pas officiellement annoncés. Puisqu'elles sont déjà familiarisées avec le processus de votation avant cette assemblée, il est recommandé de nommer pour agir comme personnes scrutatrices :

- Mme Laura-Élyse Dubé
- Mme Marie-Cécile Allain.

Le président demande un proposeur et une personne pour appuyer la recommandation. Il rappelle que seul un membre de plein droit peut proposer ou appuyer une proposition.

Aucune question ou commentaire.

M. (retiré) propose d'adopter la recommandation et il est appuyé par M. (retiré).

La proposition de nommer Mme Laura-Élyse Dubé et Mme Marie-Cécile Allain comme personnes scrutatrices est donc adoptée à l'unanimité.

Aucunes questions ou commentaires.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

Le président invite M. Steeve Landry, animateur, à faire la lecture de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du 5 avril 2025.

1. *Ouverture de l'assemblée*
 - 1.1. *Mot de bienvenue*
 - 1.2. *Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins*
2. *Fonctionnement et déroulement de l'assemblée*
 - 2.1. *Règles pour participer à l'AGA*
 - 2.2. *Nomination des personnes scrutatrices*
 - 2.3. *Adoption de l'ordre du jour*
 - 2.4. *Adoption du procès-verbal de l'AGA du 6 avril 2024*
3. *Retour sur l'année 2024*
 - 3.1. *Rapport du conseil d'administration*
 - 3.2. *Rapport sur la surveillance des règles déontologiques*

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CAISSE
DES JARDINS DE MONT-JOLI – EST DE LA MITIS TENUE EN PRÉSENTIEL
LE 5 AVRIL 2025**

- 3.3. *Rapport financier*
- 3.4. *Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu*
- 4. *Période de questions*
- 5. *Propositions soumises au vote*
 - 5.1. *Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)
(Vote en différé)*
 - 5.2. *Élection des membres du conseil d'administration*
 - 5.2.1. *Nomination des officiers pour la période d'élection*
 - 5.2.2. *Rapport du comité de mise en candidature*
 - 5.2.3. *Présentation des personnes candidates*
 - 5.2.4. *Élection par acclamation*
 - 5.3. *Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats*
- 6. *Fin de la rencontre et remerciements*
- 7. *Conférence sur la fraude, suivie d'un brunch*
- 8. *Publication des résultats et levée de l'assemblée*

M. Tremblay demande s'il y a des questions ou commentaires concernant l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2025 et demande un proposeur et un appuie pour l'ordre du jour de la rencontre.

Aucune question ou commentaire.

M. (retiré) propose d'adopter l'ordre du jour et la proposition est appuyée par (retiré).

L'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du 5 avril 2025 est donc adopté à l'unanimité.

Aucune question ou commentaire.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 6 avril 2024

Il est mentionné que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 6 avril 2024 a été déposé sur le site internet de la Caisse en même temps que l'avis de convocation. Donc, puisque les membres ont eu la possibilité d'en prendre connaissance avant la rencontre, il n'y aura pas de lecture ou de résumé de celui-ci.

Le président demande s'il y a des questions ou commentaires et demande une proposition pour l'adoption du procès-verbal de l'AGA 2024.

Aucune question ou commentaire.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CAISSE
DESJARDINS DE MONT-JOLI – EST DE LA MITIS TENUE EN PRÉSENTIEL
LE 5 AVRIL 2025

M. (retiré) propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2024. La proposition est appuyée par (retiré).

La proposition d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2024 est adoptée à la majorité.

3. Retour sur l'année 2024

3.1 Rapport du conseil d'administration

M. Landry prend la parole afin de présenter les personnes qui composent le conseil d'administration de la Caisse de Mont-Joli - Est de La Mitis et remercie chacun d'entre eux pour leur implication au conseil d'administration de notre Caisse.

Le président : *M. Gilles H. Tremblay*

Le vice-président : *M. Vallier April*

Le secrétaire : *M. Samuel Perreault*

Les administrateurs :

Mme Sabryna Beaulieu

M. Fabien Boucher

M. Xavier Côté

Mme Line Fillion

Mme Nicole Fraser

M. Gilles Laflamme

M. Jonathan Proulx

M. Francis Thibeault

Le président reprend la parole afin de présenter les principales réalisations de la dernière année pour le Mouvement Desjardins et la caisse de Mont-Joli-Est de la Mitis. Il souligne que l'année 2025 marque le 125^e anniversaire du Mouvement Desjardins, la coopérative financière la plus importante en Amérique du Nord.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CAISSE DES JARDINS DE MONT-JOLI – EST DE LA MITIS TENUE EN PRÉSENTIEL LE 5 AVRIL 2025

M. Vallier April, vice-président et président du Comité d'Audit et de déontologie, prend la parole pour nous présenter le rapport sur la surveillance de trois règles déontologiques.

Le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année indique que :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 Rapport financier

Le vice-président cède la parole à M. Vincent Gagnon, directeur général. Celui-ci nous présente les faits saillants des résultats financiers Mouvement, suivi des résultats de notre Caisse pour la dernière année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2024.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

M. Francis Thibeault, président du comité coopération, prend la parole afin de présenter le rapport. Il explique que, grâce au Fonds d'aide au développement du milieu et aux dons et commandites de la Caisse, il est possible d'appuyer un grand nombre d'organismes et d'institutions qui jouent un rôle essentiel auprès de la population en contribuant au développement durable de la communauté. En 2024, un montant de 124 947\$ a été remis pour soutenir des initiatives porteuses, dans différents secteurs d'activité.

De ce montant, 76 389\$ proviennent du Fonds d'aide au développement du milieu et 51 558\$ proviennent du budget dons et commandites.

Il nous montre à l'écran la répartition des sommes investies selon les différents secteurs d'activité ainsi que les priorités d'investissement. Une courte vidéo est également présentée pour faire part de quelques exemples de ces investissements.

4. Période de questions

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CAISSE DESJARDINS DE MONT-JOLI – EST DE LA MITIS TENUE EN PRÉSENTIEL LE 5 AVRIL 2025

Première question de M. Yvan Gagnon. Celui-ci rappelle les turbulences vécues lors de la dernière année concernant les fermetures de point de service de notre caisse voisine, ce qui entraîne beaucoup de questionnement de la part des membres. Il exprime alors l'opinion que plusieurs membres ne semblent pas apprécier Desjardins ces temps-ci. Il demande donc de prendre le temps d'expliquer pourquoi Desjardins se doit de prendre de telles décisions.

Le directeur général, M. Vincent Gagnon débute tout d'abord en disant qu'il ne donnera aucun détail sur les caisses voisines, mais qu'il est en mesure d'expliquer la décision du conseil d'administration en ce qui concerne notre point de service de Baie-des-Sables où nous avons fait récemment la fermeture du guichet automatique. Il parle ensuite des solutions mises en place pour la communauté à la suite de cette fermeture, dont l'entente de TPV avec l'épicerie du village pour permettre les retraits d'argent pour les membres.

Le président du conseil d'administration M. Gilles-H Tremblay appuie M. Gagnon en expliquant comment les membres du conseil d'administration analysent et prennent leurs décisions en ce qui a trait à l'évolution du réseau de distribution de la caisse. Ce dernier est analysé annuellement car cela fait partie des rôles et responsabilités du conseil d'administration de la caisse.

Deuxième question de M. Yvan Bérubé concernant le montant de 155K\$ placé à la Fédération. Il demande s'il n'avait pas une possibilité de prêter davantage aux membres afin de générer plus de revenus pour la caisse et deuxième aspect de la question, possibilité de placer ces sommes à un meilleur taux ?

Le directeur général explique qu'il y a des règles strictes d'octroi de prêts à des membres et que l'on se doit d'appliquer intégralement la loi. Nous n'avons pas le droit d'endetter indûment les membres, certains ratios doivent être respectés. Notre caisse étant une caisse dite liquide où les liquidités placées par les membres sont supérieures aux emprunts octroyés aux membres, les liquidités supplémentaires sont placées au meilleur taux possible à la Fédération.

M. Roger Boudreau s'interroge sur le fait que le président n'a pas remercié, lors du rapport du conseil d'administration, les employés de la caisse pour leur bon travail.

M. Tremblay l'informe que ça n'a pas été oublié et que les remerciements appropriés seront faits ultérieurement.

5. Propositions soumises au vote

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CAISSE
DES JARDINS DE MONT-JOLI – EST DE LA MITIS TENUE EN PRÉSENTIEL
LE 5 AVRIL 2025**

La proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) est présentée sous forme de vidéo. Il est mentionné que la documentation de référence est disponible sur le site Internet de la Caisse.

Le président précise à tous les membres que le scénario qui est recommandé par le conseil d'administration est celui qui est estimé comme le plus avantageux pour l'ensemble des membres et de la communauté et, bien sûr, qu'il est totalement conforme aux encadrements applicables.

Tel que mentionné dans la vidéo, nos excédents se chiffrent à 4 828 000\$.

Le directeur général prend ensuite la parole afin d'expliquer les chiffres présentés dans la précédente vidéo en lien avec le partage des excédents dans le cadre de la ristourne individuelle afin d'expliquer la recommandation des membres du conseil d'administration.

À la suite de la présentation de M. Gagnon, le président reprend la parole et demande s'il y a des questions ou commentaires et si une personne fait la proposition d'adopter le partage des excédents annuels.

M. (retiré) propose la recommandation de partage des excédents et il est appuyé par M. (retiré).

M. Tremblay précise que cette proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration, concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristourne sera soumise au vote après cette présentation et discussion. Il donne ensuite les précisions sur la façon de voter au cours des quatre prochains jours.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Le président M. Gilles H. Tremblay agira comme président d'élection tel que prévu dans le règlement. Il précise également qu'étant donné que comme le secrétaire du conseil d'administration est une personne candidate, Mme Suzanne Rioux agira comme secrétaire d'élection, tel que permis par le *Règlement intérieur caisse*.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Le président d'élection invite M. Gilles Laflamme à nous faire part du rapport du comité de mise en candidature. Avant de débiter les élections, celui-ci fait un rappel de la démarche du profil enrichi. Il présente ensuite en son nom et celui de ses collègues du comité de Mise en candidature le rapport en vue de l'élection des membres du conseil d'administration. Il explique ensuite que conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CAISSE DESJARDINS DE MONT-JOLI – EST DE LA MITIS TENUE EN PRÉSENTIEL LE 5 AVRIL 2025

Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 20 janvier 2025 de la façon suivante :

- Affichage dans tous nos établissements;
- Diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite Internet, notre page Facebook);
- Infolettre de la Caisse;
- Affichage dynamique sur les écrans en caisse.

Pour l'assemblée générale de cette année, quatre postes sont à combler et la Caisse a reçu quatre candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

Tel qu'indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, il rappelle que le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

- Des personnes ayant des compétences dans les domaines suivants : gestion financière, comptabilité, droit et déontologie;
- De préférence 2 femmes et 2 hommes pour atteindre la parité. Les personnes non binaires sont également invitées à soumettre leur candidature;
- Des membres appartenant aux groupes d'âge suivants : (1) 18-34 ans, (2) 35-49, (0) 50-64 et (1) 65 ans et plus.
- Des personnes représentant le secteur est du territoire de la Caisse (Price, Saint-Octave-de-Métis, Métis-sur-Mer, Baie-des-Sables et Saint-Damase).

5.2.3 Présentation des personnes candidates

M. Steeve Landry, animateur, informe l'assemblée que chaque personne candidate éligible à la fonction de membre du conseil d'administration cette année est invitée à venir faire une courte présentation orale afin de se présenter.

- M. Vallier April
- M. Xavier Côté
- M. Mathieu Dufour
- M. Samuel Perreault

5.2.4 Élection par acclamation

Les 4 personnes candidates sont présentées en ordre alphabétique de nom et font leur présentation une à la suite de l'autre.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CAISSE DESJARDINS DE MONT-JOLI – EST DE LA MITIS TENUE EN PRÉSENTIEL LE 5 AVRIL 2025

Suite à la présentation de chacune des personnes candidates, M. Gilles H. Tremblay, président des élections, explique que comme le nombre de candidatures reçues est égal au nombre de postes à combler, M. Vallier April, M. Xavier Coté, M. Mathieu Dufour, ainsi que M. Samuel Perreault sont élus en tant que membres du conseil d'administration de la Caisse de Mont-Joli-Est de La Mitis.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Le président donne la parole à l'animateur, M. Landry, afin de donner des précisions concernant le vote en différé pour le partage des excédents.

6. Fin de la rencontre et remerciements

Le président M. Gilles H. Tremblay prend la parole pour le mot de la fin.

Au nom de ses collègues du conseil d'administration, il remercie les membres de leur présence, de leur implication ainsi que de leur confiance envers Desjardins et envers toute l'équipe de la Caisse.

Il félicite les membres du conseil d'administration nouvellement élus et remercie ceux et celles qui l'accompagnaient pour le bon déroulement de l'assemblée.

Enfin, il remercie tout particulièrement le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres.

Ce dernier mot du président du conseil d'administration de la Caisse de Mont-Joli-Est de La Mitis met fin à la rencontre. Celle-ci se termine à 11h00.

7. Conférence sur la fraude, suivie d'un brunch

Début de la conférence sur la fraude donnée par Mme Marie-Cécile Allain.

8. Publication des résultats et levée de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CAISSE
DESJARDINS DE MONT-JOLI – EST DE LA MITIS TENUE EN PRÉSENTIEL
LE 5 AVRIL 2025

La proposition de partage des excédents (ristourne) a été votée à 94.11% pour et à 5.69% contre.

Levée de l'assemblée : 11 avril 2025 à 11h33.

PROJET